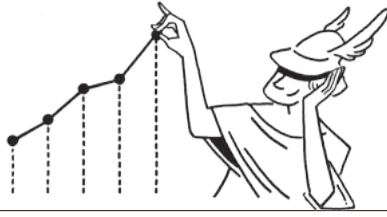


opinions

Retrouvez
tous nos graphiques sur
lesechos.fr/infographies



LE POINT DE VUE

de Théodore Tallent

Pas de transition écologique sans acceptabilité sociale

Des années de revenu. C'est l'équivalent du reste à charge qu'imposent de nombreuses mesures climatiques sur le budget des ménages populaires d'après le dernier rapport de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE). Encore aujourd'hui, et malgré des efforts budgétaires considérables, la transformation écologique reste inaccessible à une bonne partie des citoyens, pour lesquels les travaux de rénovation énergétique ou le remplacement d'une voiture se comptent en années de salaire. Or, sans solutions de financement, il n'y aura pas le soutien populaire nécessaire à l'accélération de la transition écologique et c'est l'ensemble de l'édifice de la transition qui risque de dérailler.

Depuis plusieurs années, les études se multiplient sur les coûts qu'impose la transition écologique sur les classes populaires et moyennes. D'une certaine manière, cette dernière analyse de l'I4CE ne fait que confirmer ce que Francesco Vona et Cristina Penasco avaient démontré en 2021 : la majorité des instruments de décarbonation ont un impact distributif important, c'est-à-dire des coûts inégalement répartis. Pensons aux citoyens ruraux devant rouler des kilomètres pour aller au travail tout en traversant une ZFE, ou aux foyers précaires ne pouvant se payer le luxe d'une isolation basse consommation.

La conséquence de ces coûts est logique : l'acceptabilité de ces politiques de lutte contre le changement climatique baisse significativement au sein des classes populaires urbaines, mais aussi et surtout rurales. On l'a vu avec les « gilets jaunes », mais de nombreuses étu-

des académiques sont désormais venues le confirmer. Non seulement l'acceptabilité de la transition varie entre classes sociales et zones géographiques, mais les écarts peuvent être particulièrement importants, notamment pour les politiques les plus coûteuses.

Le risque posé par l'inacceptabilité de la transition écologique est double. D'abord, cela va mener à une augmentation des inégalités et de la précarité. Mais à ce risque social s'ajoute une réelle menace politique et électorale. Certains vont en effet vouloir capter une partie de l'électorat mécontent des coûts, aussi bien financiers que comportementaux, que la transition fait peser sur eux.

Il semblerait qu'une transition brusque et coûteuse soit par ailleurs la meilleure alliée de l'extrême droite.

Dans une Europe où les citoyens restent frileux à l'idée de changer massivement leurs comportements, il semblerait qu'une transition brusque et coûteuse soit par ailleurs la meilleure alliée de l'extrême droite. Une récente étude de chercheurs italiens démontre en effet que l'adoption d'une taxe sur les véhicules polluants autour de Milan, en 2018, a significativement contribué à la montée de la Ligue au sein de l'électorat concerné par la mesure. Un mouvement similaire est à l'œuvre en Allema-

gne et en France, où l'AfD et le RN espèrent bien capitaliser sur le ressentiment généré par les restrictions imposées par Berlin et Paris sur les énergies fossiles ou les transports.

Face à la menace d'une montée du ressentiment à l'égard d'une transition écologique trop rapide et coûteuse, les gouvernements doivent éviter de tomber dans le piège de l'inaction ou, pire, de céder aux sirènes populistes. Pour cela, il leur faudra jouer d'habileté pour proposer un contre-discours à la fois ambitieux et conscient des contraintes qui pèsent sur nos concitoyens. Les Français font certes de la préservation de leurs modes de vie et de leur pouvoir d'achat une priorité, mais ils n'en sont pas moins conscients de la crise en cours, en témoignent de récents sondages.

Cela passera, bien entendu, par un changement des modes et échelles d'action, avec un retour vers le territoire et une reconnaissance des particularités locales. Mais cela nécessitera également de prendre à bras-le-corps les enjeux sociaux de la transition. La même étude menée à Milan a d'ailleurs conclu que les citoyens qui avaient été accompagnés par les pouvoirs publics à la suite de l'interdiction de circuler n'avaient pas significativement tourné le dos aux partis modérés et voté pour l'extrême droite. Le tournant populiste et la montée du ressentiment ne sont donc pas une fatalité, à condition d'y mettre les moyens nécessaires.

Théodore Tallent est chercheur doctorant et enseignant en science politique à Sciences Po.

LE POINT DE VUE

Tribune collective

Impôt immobilier : une réforme inopportune

Un amendement relatif à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), émanant de députés socialistes, a été retenu par le gouvernement dans le projet de loi de finances pour 2024. Son objectif affiché est d'harmoniser l'assiette de cet impôt entre les assujettis qui possèdent un patrimoine immobilier en direct, et ceux qui le détiennent par l'intermédiaire d'une société.

La règle énoncée depuis la création de l'IFI veut que l'assiette soit imposée en appliquant à la valeur des titres sociaux, déterminée en tenant compte de l'ensemble des dettes de la société, le pourcentage que représente la valeur des immeubles sociaux non affectés à l'activité professionnelle par rapport à son actif brut. Elle a pour objet d'éviter que ne donne prise à l'impôt la fraction de la valeur des titres qui correspond aux fonds engagés par la société pour mener son activité d'entreprise.

On voudrait aujourd'hui ouvrir une brèche dans ce juste équilibre. L'amendement se compose de deux alinéas. Le premier interdit toute déduction du passif, lors de l'évaluation des titres sociaux, hormis celui afférent à des immeubles imposables. Le second précise qu'en tout état de cause, l'assiette imposable à l'IFI ne devra pas dépasser la valeur vénale des titres de la société.

Il est d'abord inquiétant de noter la présence d'un plafonnement visant à éviter que le redevable ne soit imposé sur une valeur excédant celle des titres qu'il détient. Ceci suggère que le dispositif pourrait produire cet effet absurde. Par ailleurs, l'amendement augmentera

considérablement le poids de l'IFI pour certains redevables, et engendrera, au lieu de la supprimer, une inégalité de traitement sans aucune logique économique ou fiscale.

Démonstration par l'exemple : l'associé d'une société détenant une entreprise valant 9 millions et un immeuble non utilisé par elle de 1 million peut actuellement déduire tout le passif dans l'évaluation de ses titres. Supposons que le passif social soit égal à 9 millions, dont 1 million afférent à l'immeuble, la valeur des parts est alors de 1 million (10-9). Sur cette dernière est ensuite appliqué le coefficient immobilier (ici 1/10). L'assiette de l'IFI est donc actuellement de 100.000 euros.

L'amendement augmentera considérablement le poids de l'IFI pour certains redevables.

Si l'amendement est adopté, la valeur des titres sera déterminée sans tenir du compte du passif, autre que celui afférent à l'immeuble, et sera réputée égale à 9 millions, sur lesquels sera appliqué le coefficient immobilier (ici toujours 1/10). L'assiette IFI sera portée à 900.000 euros. Alors que si ce contribuable détenait le même patrimoine (entreprise et immeuble) soit à titre personnel, soit dans deux sociétés distinctes, son assiette IFI serait égale à zéro puisque l'entreprise n'est pas imposable et que le passif afférent à l'immeuble se déduirait de la valeur de celui-

ci. Cet amendement aboutirait à transformer la nature de l'IFI, qui ne serait plus un impôt sur l'immobilier, mais un impôt sur les sociétés détenant de l'immobilier, assis sur l'actif brut, et pénalisant les sociétés endettées, qui sont souvent des jeunes entreprises en croissance. Il produirait des effets aberrants, en incitant ou obligeant à sortir des actifs immobiliers de certaines sociétés, engendrant des coûts et des lourdeurs qui viendraient aggraver la crise de l'immobilier et donc du marché locatif.

En outre il serait sans doute considéré comme contraire à la Constitution. Car primo, il introduirait une répartition inégale de l'impôt entre les redevables de l'IFI, en défavorisant ceux qui détiennent de l'immobilier à travers une société, sans que cette discrimination ait un objectif rationnel. Et secundo, pour ces contribuables, l'IFI ne pourrait plus, dans bien des cas, être réglé avec les revenus du patrimoine. Il est généralement admis qu'un tel impôt sur le capital est un impôt confiscatoire. Inégalitaire et confiscatoire, l'amendement cumulerait les hérésies juridiques qui viendraient s'ajouter à des effets économiques aberrants et inquiétants.

Philippe Bruneau, Olivier Dauchez, Bernard Monassier, Jean-Yves Mercier, Jérôme Turot et d'autres membres du Cercle des fiscalistes.



Retrouvez l'ensemble des signataires sur lesechos.fr/idees-debats

art&culture

La belle « Persona » d'Ivo van Hove

Philippe Chevilley

Retour au cinéma de Berg-

man pour Ivo van Hove. Le

maître flamand nous avait

régalés il y a une dizaine

d'années avec ses adapta-

tions théâtrales fracassan-

tes de « Scènes de la vie con-

jugale » ou de « Cris et chuchotement ». Il

recreate une de ses œuvres maîtresses de cette

période : le diptyque « Après la répétition/

Persona ». Même mise en scène, même dé-

cor impressionnant, mais la distribution

néerlandaise d'origine a cédé la place à des

comédiens français : Emmanuelle Bercot,

Charles Berling, Justine Bachelet et, dans un

petit rôle, Elizabeth Mazeu ou Mama Prassi-

nos. Sensation du Printemps des comédiens

en juin dernier, ce pas de deux bergmanien

est aujourd'hui à l'affiche à Paris, dans un

Théâtre de la Ville rénové.

Le choc est identique que lors de la créa-

tion, avec une subtile montée en puissance

de l'émotion. Réflexion sur le théâtre, la vie,

l'amour, la mort, « Après la répétition » fait

figure d'« appetizer », avec son jeu collé-serré

de désirs et d'espoirs déçus mené par un trio

à cran : un metteur en scène quinquagénaire,

une jeune comédienne dans le doute et

une star déchue. Le décor est clinique, salle

de répétition sans âme. Le texte est sur le fil,

un peu trop bavard. Mais il offre de jolies sé-

quences, portées par un Charles Berling tout

en lyrisme contenu et une Emmanuelle Ber-

cot bravache et dévastée.

THÉÂTRE

Après la répétition/

Persona

d'Ingmar Bergman

et Ivo van Hove.

Paris, Théâtre de la Ville-

Sarah Bernhardt,

jusqu'au 12 nov. 2 h 45.

Le plus beau est à venir, dans cette deuxième partie où Ivo van Hove réinvente « Persona », le chef-d'œuvre d'Ingmar Bergman.

Stupéfiante tempête

Lorsque l'héroïne, une comédienne qui a mystérieu-

sement cessé de parler, quitte l'hôpital pour rejoindre avec son infirmière Alma une villa en bord de mer, le décor change en un clin d'œil. Les murs gris de la triste chambre tombent et la scène s'emplit d'eau. Les deux femmes vont alors mener leur drôle de danse psychologique sur un radeau, balayé par une stupéfiante tempête de théâtre et éclairé de lumières surnaturelles.

Le duel passionnel entre Elizabeth, l'actrice mutique (Emmanuelle Bercot) et Alma, l'infirmière prolix (Justine Bachelet), prend l'allure d'un cérémonial crépusculaire où chaque mot, chaque geste se détache, nimbé d'eau, de brume et de soleil couchant. Justine Bachelet montre l'ampleur de son talent dans son long monologue visant à provoquer sa patiente silencieuse – jusqu'à épouser son âme et son trauma. L'art et/ou la vie... La scène où les deux femmes tombent dans les bras de Vogler/Berling, le mari d'Elizabeth venu leur rendre visite, touche au sublime, statue d'amour et de douleur flottant sur une mer sombre. Ivo van Hove, l'homme de théâtre aux 150 mises en scène, nous ravit, réinventant Bergman dans la langue de Molière. ■



Justine Bachelet et Emmanuelle Bercot errant sur les eaux noires, dans « Persona ». Photo Vincent Berenger - Châteauvallon-Liberté, scène nationale

Un « Macbeth » étourdissant

Philippe Venturini

Des arbres nouveaux, comme

pris de convulsions, plongés

dans une pénombre qui

viendront fendre de blancs

rais de lumière, soutenus

par un puissant accord ins-

trumental. Le début de « Macbeth Under-

world », œuvre de Pascal Dusapin à l'affiche

de l'Opéra-Comique, est spectaculaire et dia-

blement efficace. Il plonge instantanément

le spectateur dans un univers gothique, qui

n'est pas sans évoquer Tim Burton, notam-

ment « Sleepy Hollow ».

Dans sa mise en scène, conçue avant la

grande aventure des JO, Thomas Jolly n'a pas

cherché à actualiser cet opéra inspiré de Sha-

kespeare, mais l'a installé dans un passé in-

déterminé et onirique qui paradoxalement

intensifie le drame. Le décor impression-

nant, de Bruno Lavenère, s'anime réguliè-

rement au gré des événements avec une vir-

tuosité toujours au service de l'expression.

Le livret, conçu par Frédéric Boyer, con-

serve l'anglais et l'argument originels, mais il

risque de perdre qui ne connaît pas bien son

« Macbeth ». L'Écosse, les fantômes, les sor-

cières, la tache de sang qui ne veut pas s'effa-

cer sont pourtant bien présents, mais le récit

se fait à rebours. Le couple assassin se remé-

more son forfait et affronte le sentiment de

culpabilité. Pascal Dusapin ne renie pas non

plus l'origine britannique de « Macbeth ». Il

invite même un violoneux à rêver sur scène

les musiques traditionnelles et fait entendre

un archiluth comme un écho de l'Angleterre élisabéthaine. Le compositeur offre à cette réflexion sur le pouvoir, l'amour, le crime et le remords, ponctuée de surnaturel, la sombre couleur musicale qu'elle attend. Mais on pouvait imaginer un dessin plus creusé, arborant davantage de relief, un peu moins de longues tenues de notes et de saturations sonores.

Décibels

On peut aussi s'interroger sur la pertinence de la sonorisation : non seulement elle écrase toute perspective orchestrale (la diversité des percussions), mais elle oblige plus d'une fois à se boucher les oreilles ! Dommage de visiter cet « Underworld » à grands coups de décibels. Et dommage pour les chanteurs, également malmenés par cet artifice, remarquables dans des rôles exigeants.

Katarina Bradic incarne ainsi une Lady Macbeth certes inquiétante mais qui dépasse la caricature de harpie pour laisser entrevoir ses failles et son amour. Jarrett Ott campe un Macbeth instable malgré une santé vocale éclatante. Très en voix également, John Graham Hall interprète avec la verve sarcastique requise le Portier, bouffon aux saillies acides. Si la musique de ce « Macbeth Underworld » a nettement moins convaincu que celle d'« Il Viaggio, Dante », découverte à Aix en 2022, elle s'inscrit dans un spectacle fort, qui laisse une empreinte profonde. ■